

Stratégie nationale pour les aires protégées

Groupe de travail départemental **COURS D'EAU et ZONES HUMIDES**



Stratégie
nationale
pour les
aires
protégées
2030

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
le 28 septembre 2022

Ordre du jour

- Point d'avancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (DDTM)
- Projets reçus dans le cadre de l'appel à contributions de la DREAL (DDTM)
- Présentation des outils de protection existants (DDTM)
- Présentation des projets de création d'aires protégées (ACCOB) :
 - Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager
 - Bager d'Oloron et d'Arudy

SNAP 2030

Objectif :
1 % protections fortes en NA

PAT 2022-2024

PAT 2025-2027

PAT 2028-2030

Élaboration de la
méthode
d'identification des
sites à protéger

Établissement d'une liste de
sites à protéger
(avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets
«prêts à engager»

Conduite des projets de
protection des sites

Point d'avancement de la SNAP

- 2021 : Lancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030
- 27 janvier 2022 : 1^{er} réunion du Comité départemental Aires Protégées
- Mars à octobre 2022 : Élaboration du 1^{er} PAT (Plan d'actions territorial) pour la période 2022-2024
 - Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets DREAL (215 projets en Nouvelle-Aquitaine, 17 projets dans les Pyrénées-Atlantiques)
 - Mai 2022 : Groupe de travail régionaux sur l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées
 - Septembre / Octobre 2022 : Groupes de travail départementaux thématiques : montagne, cours d'eau et zones humides, sites géologiques
 - Octobre / Novembre 2022 : 2^e réunion du Comité départemental Aires Protégées
 - Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN, avis CRB
- Fin 2022 : Validation régionale du PAT 2022-2024

Au niveau régional

Printemps 2022 : Appel à contributions DREAL

Mai 2022 : Groupes de travail régionaux

Juin 2022 : Évaluation de l'intérêt écologique des projets

Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT
Avis du CSRPN, avis CRB

Finalisation du 1^{er} PAT (plan d'actions territorial)
2022-2024

Au niveau départemental

27 janvier 2022 : 1^{er} Comité départemental aires protégées

Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées

Septembre – octobre 2022 : Groupes de travail thématiques montagne, eau, sites géologiques

2^e comité départemental aires protégées (CDAP)

Remontée des projets retenus pour le 1^{er} PAT

Lancement/poursuite des projets de création d'aires protégées

Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

3 projets proposés par des acteurs du département, avec une concertation locale et/ou étude des enjeux environnementaux entamée

RNR/RNN du Mondarrain et de l'Artzamendi (2800 ha) - CEN Nouvelle-Aquitaine

APPB du Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager (222 ha) – ACCOB

RNR du Bager d'Oloron et d'Arudy (3113 ha) – ACCOB

6 sites d'intérêt géologique proposés par la DREAL et la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique) pour inscription à la liste départementale (R411-17-1 et 2)

Lherzolite du col d'Urdach

Série jurassique du pic de Belchou

Magmatisme du Crétacé supérieur

Massif de Lherzolite du sommet de Moncaut

Massif de Lherzolite du Pic Saraillé

Lherzolite du Turon de la Técoùère

=> Ces 9 projets sont présentés lors des groupes de travail thématiques et leur intégration au 1^{er} PAT sera étudiée avec les collectivités concernées.

Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

**Les 8 projets ci-dessous ont été déposés sans dossier ni justification.
Ils ne sont pas retenus.**

3 propositions de la LPO (sans dossier) :

RNR/RNN sur les sites Natura 2000 "FR7212004 Haute Soule Massif des Arbailles" et "FR7200752 Massif des Arbailles" (7000 ha) - LPO

RNR/RNN « éclatée » Réseau de sites à Rhinolophe euryale (100 ha) – LPO

RNR/RNN Ravin d'Ilunatze (1600 ha) – LPO

5 propositions de l'association Obios (sans dossier, ni type de protection envisagée)

Forêt de Gabas (Vallée d'Ossau) - OBIOS

Forêts du Bitet et de Sesques - OBIOS

Forêt d'Issaux en Vallée d'Aspe - OBIOS

Forêt d'Iraty - OBIOS

Ruisseau de l'Aygue Bère et ses affluents et le ruisseau de L'Espalungue et ses affluents - OBIOS

Outils de protection

- Mise à disposition d'un diaporama complet sur les différents types de protection
- Zoom sur :
 - Sites Natura 2000
 - Parcs nationaux
 - Réserves naturelles nationales (RNN)
 - Parcs naturels régionaux
 - Réserves naturelles régionales
 - Arrêtés préfectoraux de protection
 - Sites inscrits et sites classés

Sites Natura 2000

EN FRANCE

1 756 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

37 ZSC et 15 ZPS

ESPACES D'APPLICATION

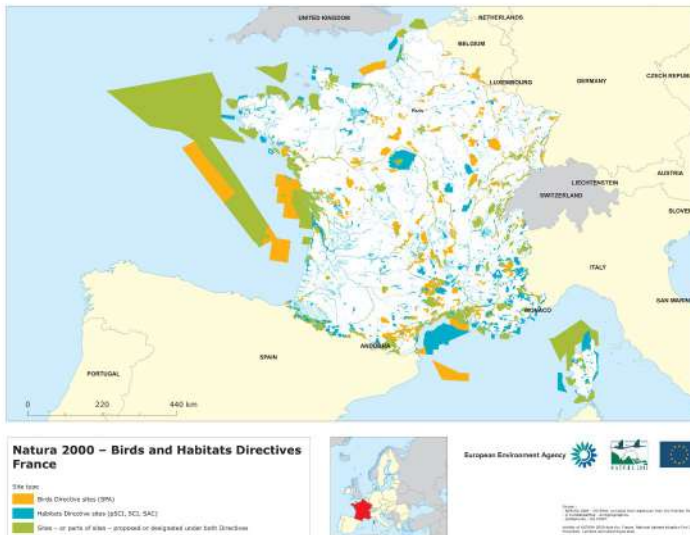
Habitats naturels et semi-naturels et habitats d'espèces à forts enjeux de conservation en Europe.

- **Zones de Protection spéciale (ZPS)**, où la conservation d'oiseaux est visée.
- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, où l'objectif est la préservation de la faune hors oiseaux, de la flore et des habitats naturels.

OBJECTIFS

Politique cohérente à l'échelle de l'Europe pour :

- Maintenir ou rétablir un bon état de conservation de ces espèces et habitats d'IC ;
- En prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales.



CRÉATION

Désignation par arrêté ministériel. En application de deux Directives européennes (Oiseaux et Habitats-Faune-Flore), qui définissent dans leurs annexes les espèces et les milieux les plus remarquables et/ou menacés.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet et en 2023 du Conseil régional pour les sites terrestres.

Instance de gestion composée de :

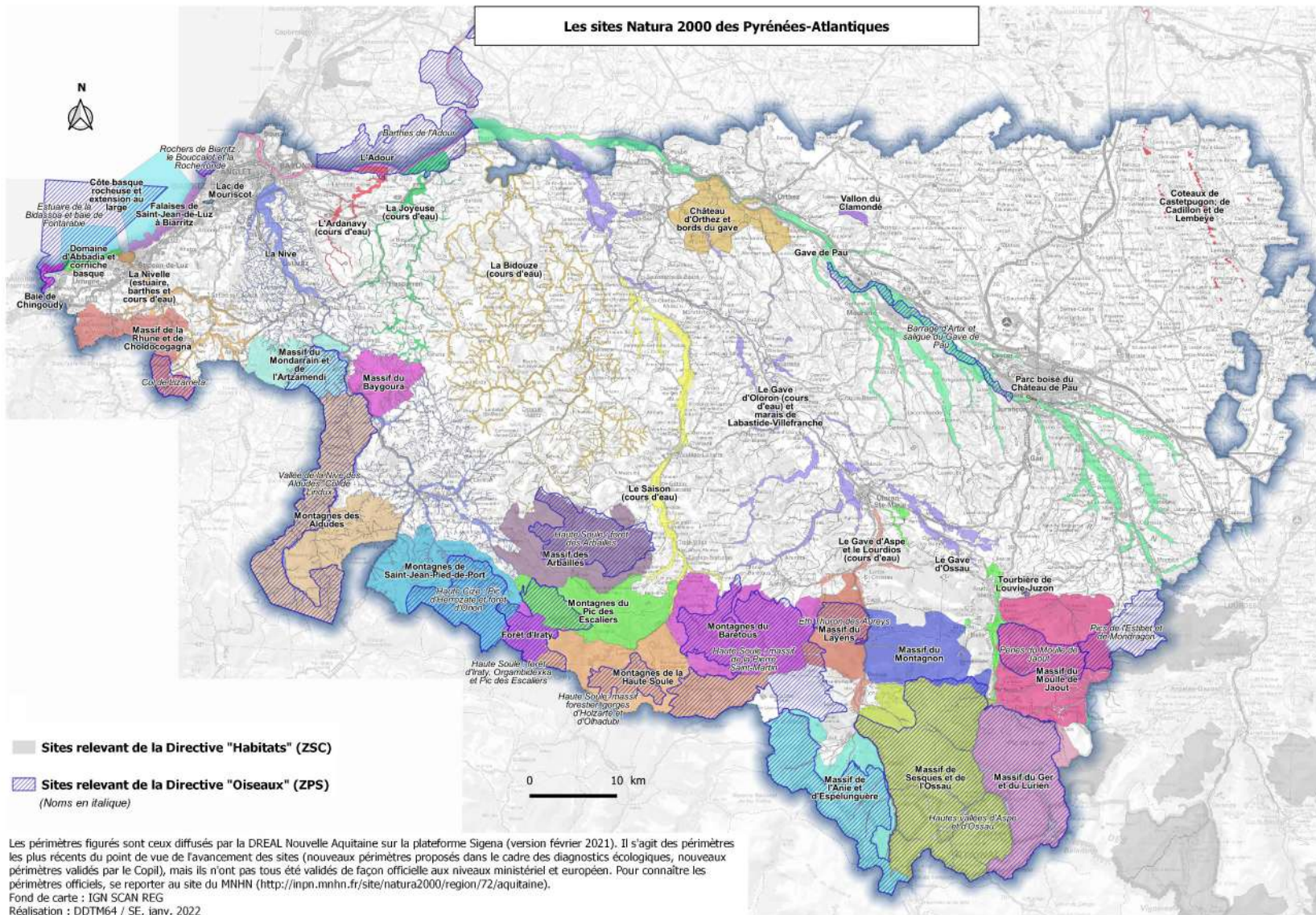
- **Comité de pilotage (COPIL)**: désignation de la structure porteuse, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du DOCOB ;
- **Structure porteuse** (collectivité territoriale ou un groupement de collectivités): élaboration (+ **opérateur technique**) et animation (+**structure animatrice**) du DOCOB.

RÉGLEMENTATION

Pas de réglementation spécifique.

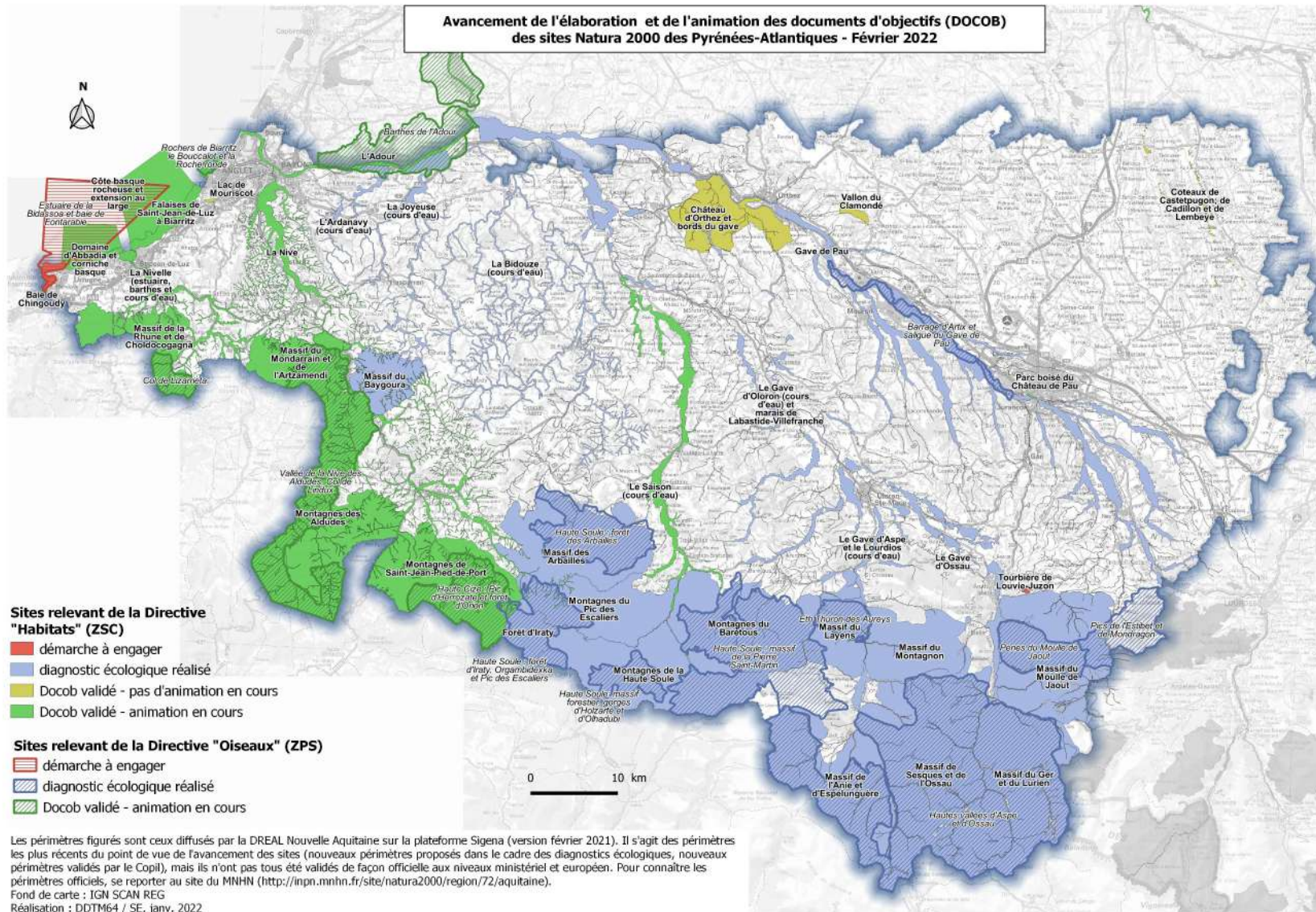
Mais **évaluation des incidences Natura 2000** pour les projets, plans et programmes susceptibles d'impacter le site.

Les sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques



Les périmètres figurés sont ceux diffusés par la DREAL Nouvelle Aquitaine sur la plateforme Sigena (version février 2021). Il s'agit des périmètres les plus récents du point de vue de l'avancement des sites (nouveaux périmètres proposés dans le cadre des diagnostics écologiques, nouveaux périmètres validés par le Copil), mais ils n'ont pas tous été validés de façon officielle aux niveaux ministériel et européen. Pour connaître les périmètres officiels, se reporter au site du MNHN (<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/region/72/aquitaine>).

Avancement de l'élaboration et de l'animation des documents d'objectifs (DOCOB)
des sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques - Février 2022



**Sites relevant de la Directive
"Habitats" (ZSC)**

- démarche à engager
- diagnostic écologique réalisé
- Docob validé - pas d'animation en cours
- Docob validé - animation en cours

Sites relevant de la Directive "Oiseaux" (ZPS)

- démarche à engager
- diagnostic écologique réalisé
- Docob validé - animation en cours

Les périmètres figurés sont ceux diffusés par la DREAL Nouvelle Aquitaine sur la plateforme Sigena (version février 2021). Il s'agit des périmètres les plus récents du point de vue de l'avancement des sites (nouveaux périmètres proposés dans le cadre des diagnostics écologiques, nouveaux périmètres validés par le Copil), mais ils n'ont pas tous été validés de façon officielle aux niveaux ministériel et européen. Pour connaître les périmètres officiels, se reporter au site du MNHN (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/72/aquitaine>).

Fond de carte : IGN SCAN REG

Réalisation : DDTM64 / SE, janv. 2022

Parcs nationaux

EN FRANCE

11 parcs naturels nationaux.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Parc national des Pyrénées

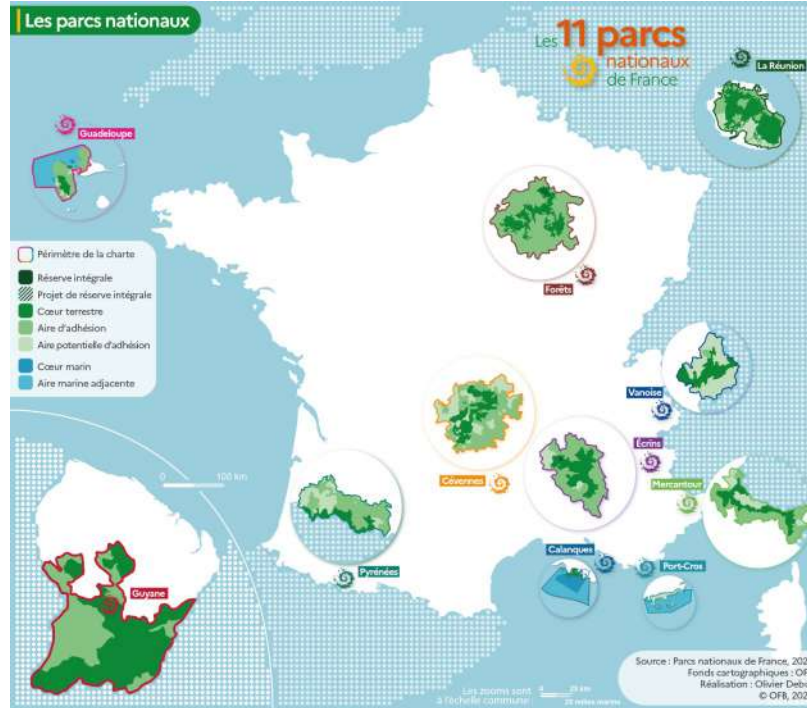
Dans le 64, Zone Cœur = 14 884 ha ;
Aire Optimale d'Adhésion = 95 052 ha
dont Aire d'Adhésion = 33 130 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Espaces terrestres ou maritimes où le patrimoine naturel (et culturel) présente un intérêt spécial et doit être préservé.

Deux secteurs au sein d'un parc :

- **Zone cœur**, où l'État assure une protection maximale du patrimoine naturel et encadre strictement les activités humaines.
- **Aire d'adhésion**, où des communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable.



OBJECTIFS

Protection de grands ensembles d'écosystèmes terrestres et marins, et également d'un patrimoine culturel et paysager exceptionnel.

CRÉATION

Décret en Conseil d'État.

GESTION

Gestion confiée à un établissement public de l'État.

Charte, principal document de gestion pour une durée maximale de 15 ans.

RÉGLEMENTATION

Réglementation propre au parc national pour la partie zone cœur

Réserves naturelles nationales

EN FRANCE

168 réserves naturelles nationales.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNN de la Vallée d'Ossau (86 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Décret simple ou en Conseil d'État (à défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés).

Mise en place éventuelle d'un **périmètre de protection** autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet.

Instance de gestion composée de :

- **Comité consultatif** : avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion ;
- **Organisme local de gestion** (association, établissement public, collectivité territoriale) : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Parcs naturels régionaux

EN FRANCE

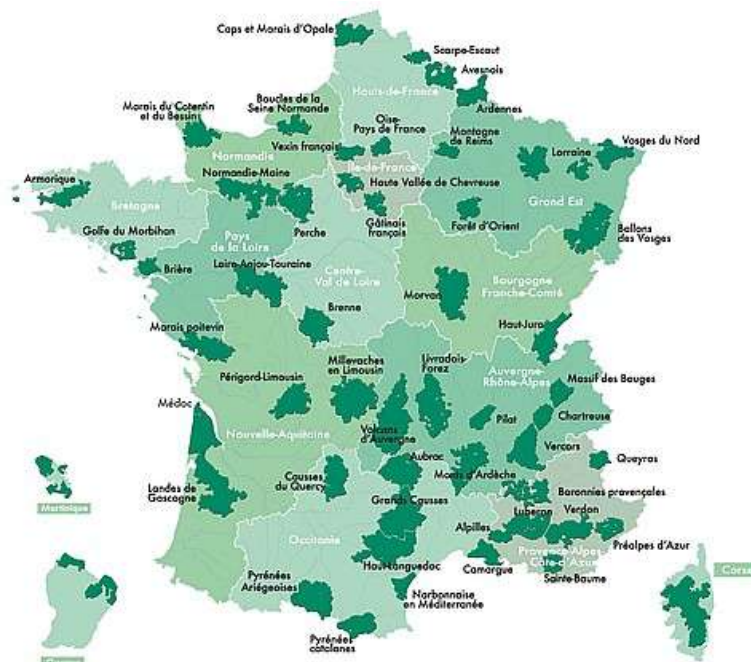
58 parcs naturels régionaux.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Projet d'un parc naturel régional Montagne Basque dans les Pyrénées-Atlantiques.

ESPACES D'APPLICATION

Territoire fragile au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, avec projet de développement.



OBJECTIFS

Protection de l'environnement, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation et formation du public, contribution à des programmes de recherche.

CRÉATION

Décret simple pris sur rapport du ministre de l'environnement. Classement pour 15 ans renouvelables.

GESTION

Charte mise en œuvre sur le territoire du parc par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion.

RÉGLEMENTATION

Pas de réglementation spécifique au parc naturel régional.

Mais compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et les mesures de la charte.

Réserves naturelles régionales

EN FRANCE

180 réserves naturelles régionales.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNR de *Errota Handia* (11,3 ha).

RNR de *l'Étang de Chourroumillas* (7,6 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Délibération de l'assemblée du Conseil régional.

Mise en place éventuelle d'un **périmètre de protection** autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du Conseil régional.

Instance de gestion composée de :

- **Comité consultatif** : avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion ;
- **Organisme local de gestion** (association, établissement public, collectivité territoriale) : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Arrêtés préfectoraux de protection

EN FRANCE

Biotope : 1023 ; Géotope : 12 ; Habitats naturels : 8.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

APPB site de Lur Berria

APPB Tourbière de Pédestarrès

ESPACES D'APPLICATION & OBJECTIFS

Trois types d'arrêtés préfectoraux de protection qui ont pour objet de lutter contre la destruction, l'altération ou la dégradation de la biodiversité :

- les [arrêtés de protection de biotopes](#) :
Préservation des milieux nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées ;
- les [arrêtés de protection de géotopes](#) :
Protection des sites d'intérêt géologique ;
- les [arrêtés de protection des habitats naturels](#) :
Protection d'un habitat naturel en tant que tel, sans qu'il soit besoin d'établir qu'il constitue par ailleurs un habitat d'espèces protégées ;

CRÉATION

Arrêté préfectoral.

GESTION

Gestion émanant de la superposition avec un autre espace (site Natura 2000, CEN, CdL, etc.)

RÉGLEMENTATION

Réglementation ou interdiction des activités locales susceptibles de porter atteinte à la conservation du biotope, du géotope ou des habitats naturels :

Exemple : Dépôt de déchets, l'introduction de végétaux ou d'animaux, le brûlage ou le broyage de végétaux, l'épandage de produits phytosanitaires, etc..

Sites inscrits et sites classés

EN FRANCE

Plus de 2700 sites classés et 4500 sites inscrits

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

45 sites classés

106 sites inscrits

ESPACES D'APPLICATION

Espaces naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis, présentant un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

OBJECTIFS

Préservation d'espaces de qualité et remarquables au plan paysager.

- Les **sites inscrits**, où tous travaux changeant l'aspect du site sont soumis à **déclaration préalable**.
- Les **sites classés**, où tous travaux modifiant l'aspect du site sont soumis à **autorisation spéciale**.

ACTE JURIDIQUE D'INSTITUTION

Arrêté du ministre chargé des sites ou décret en Conseil d'État en cas de désaccord entre l'administration chargée du classement et le « propriétaire » du site.

GESTION

Cahier d'orientations de gestion (pour certains sites), qui définit les orientations de gestion, pratiques et activités bénéfiques à la préservation et la mise en valeur du site.

Maintien de la qualité des sites assuré par des activités humaines qui entretiennent le site et les paysages (agriculture, pastoralisme, entretien/restauration du bâti...).

RÉGLEMENTATION

Pas de règlement, mais procédures de contrôle spécifique sur les activités susceptibles d'affecter le site : travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, pêche, randonnée...) continuent à s'exercer librement dans un site inscrit ou classé.

Projet de protection sur le Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager



association ACCOB



Présentation de l'association ACCOB

- **ACCOB : Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager**
 - Association « Loi 1901 », créée en 2015
 - Partenariat avec d'autres associations (Salmo Tierra-Salva Tierra, l'ANPER)
 - Affiliée à la SEPANSO
- L'ACCOB a pour but la conservation et la gestion durable :
 - des **ressources en eau** constituées par les nappes d'eaux souterraines, les cours d'eau et les zones humides ;
 - des **paysages naturels et semi-naturels** ;
 - de la **biodiversité** (espèces, habitats) **et des services qu'elle nous rend**, appelés services écosystémiques ;
 - du **patrimoine géologique**, qui témoigne des trajectoires d'évolution des espaces naturels ;
 - du **patrimoine bâti historique associé aux espaces ruraux**, avec notamment les anciennes voies, ponts et bâtiments, témoins de la vie de nos ancêtres dans les paysages ruraux.
- Les principales actions de l'ACCOB sont :
 - **informer et sensibiliser** les citoyens, les élus et les services de l'État sur le patrimoine naturel et le cadre de vie du territoire Oloronais en général, et de la forêt du Bager en particulier ;
 - Formuler des avis et des propositions pour faire reconnaître et promouvoir une **gestion durable du patrimoine naturel** du territoire Oloronais.



Le Gave d'Ossau, un bassin versant contrasté

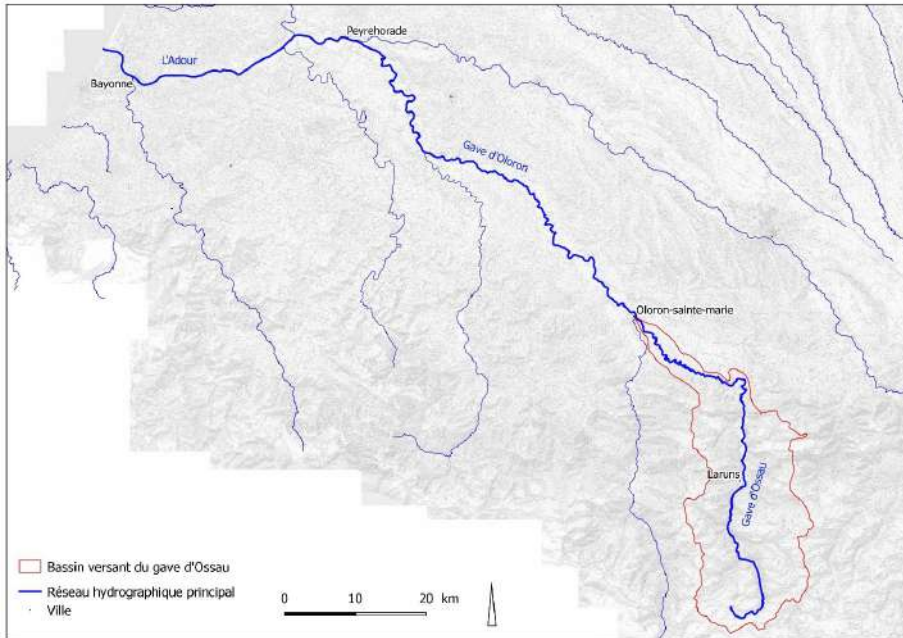
Le Gave d'Ossau est un cours d'eau de **72 km** qui appartient au **bassin versant de l'Adour**.

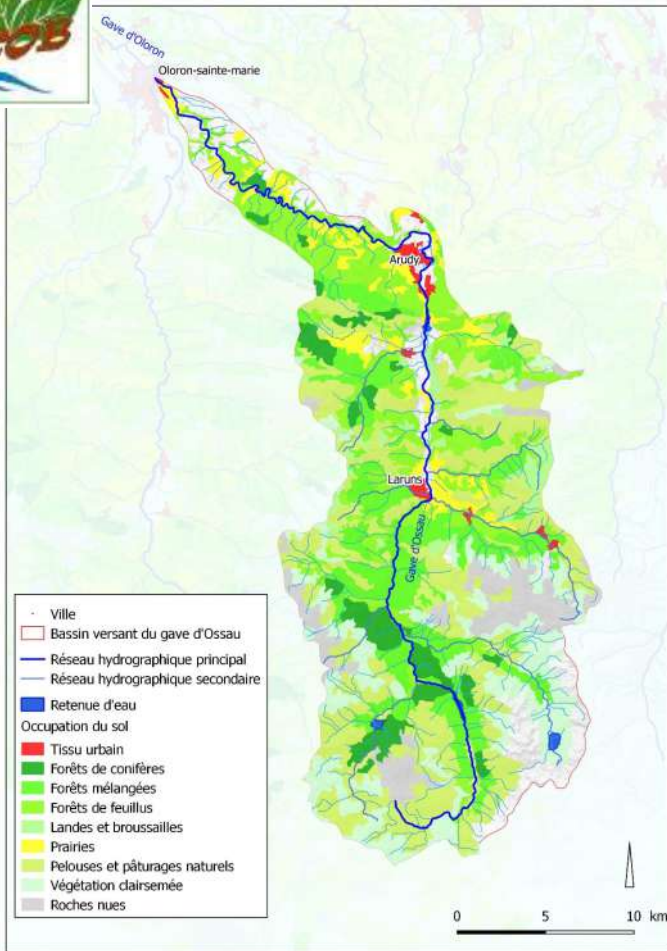
Il prend sa source en amont de la Vallée d'Ossau au cirque d'Anéou aux environs de 2270 m d'altitude.

Son bassin versant draine un total de 493 km².

A partir d'Oloron-Sainte-Marie, le Gave d'Ossau conflue avec le Gave d'Aspe pour former le Gave d'Oloron, puis s'écoule jusqu'à confluer avec le Gave de Pau à Peyrehorade pour devenir les Gaves Réunis, qui constitue la dernière étape avant de rejoindre l'Adour.

Au total, 117 km séparent l'aval du Gave d'Ossau de l'océan Atlantique.





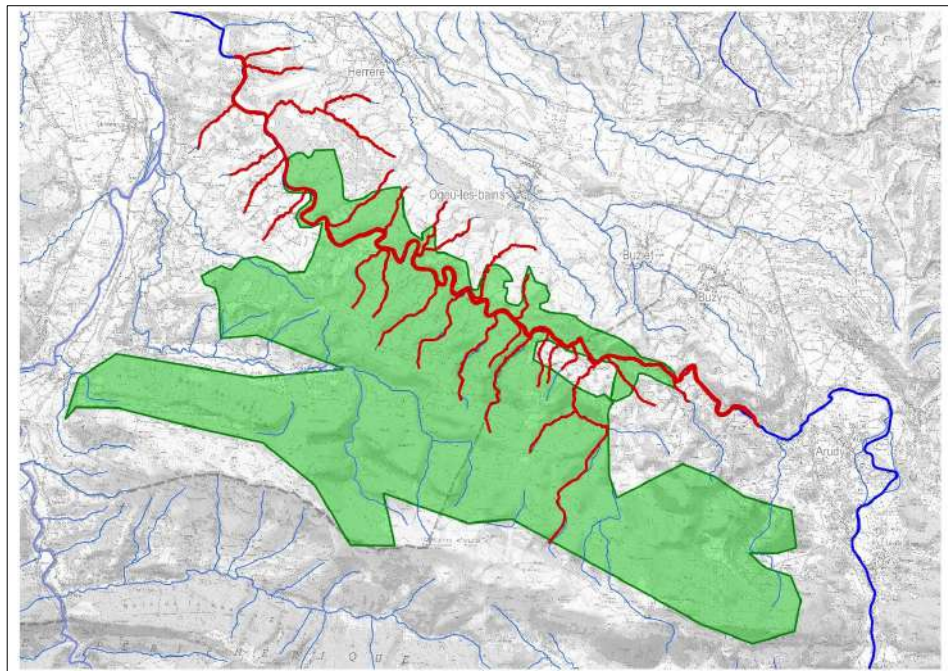
Présentation du bassin versant du Gave d'Ossau (Source : Accob)

Trois tronçons

- Sur ses 28 premiers kilomètres le Gave d'Ossau s'écoule dans un contexte montagnard. Ce tronçon s'inscrit dans un relief accidenté, avec une pente forte de 6.4%, et des contraintes mécaniques associées aux conditions climatiques extrêmes. Il constitue la zone de production de sédiments majoritaire du bassin versant.
- A partir de Laruns, le Gave d'Ossau découvre une plaine alluviale qui lui permet de laisser exprimer la vitalité de son lit sur une pente plus douce et mieux exposée au soleil, sur lesquelles les végétations alluviales se développent. Néanmoins, on peut souligner que sa capacité à changer de lit est aujourd'hui limitée par certains points durs liés à des enjeux bâtis (village, pont, digue, enrochement), ainsi que par la présence de grands barrages hydroélectriques (Lac de Bioux et Lac de Fabrèges en amont, ou le Lac de Castet au milieu du tronçon) qui captent une partie de la puissance des crues et des dynamiques hydromorphologiques associées.
- En aval d'Arudy jusqu'à Oloron-Sainte-Marie, le Gave d'Ossau devient plus sauvage et traverse un contexte forestier ; il est peu accessible de par son encaissement.



Le Gave d'Ossau en forêt du Bager : un écosystème unique



Carte de la forêt du Bager et de son réseau hydrographique (Source : Acccob)

Le Bois du Bager enveloppe :

- 18,5 km du gave d'Ossau
- un réseau de 44,6 km de ruisseaux, issus de nombreuses zones de sources, qui s'écoulent sous ce couvert végétal.

Cette couverture forestière de 2 480 ha confère des propriétés rares à ces écosystèmes aquatiques :

- **une érosion des sols très réduite**, limitant fortement le colmatage des habitats aquatiques ;
- **une excellente qualité d'eau tout au long de l'année**, avec la régulation des températures assurant des eaux fraîches et oxygénées toute l'année ;
- **une sinuosité naturelle du lit du gave d'Ossau** avec des séquences de faciès d'écoulement et une granulométrie particulièrement variée



Le Gave d'Ossau en forêt du Bager : un écosystème unique

Ce complexe aquatique et forestier,
d'une rare intégrité à l'échelle du linéaire colonisé par le **Saumon atlantique**,
procure des **conditions de reproduction et de croissance idéales** pour cette espèce exigeante.

Par ailleurs, d'autres espèces patrimoniales et protégées y trouvent des conditions favorables
(Lamproies, Chabot, Truites de mer, Ecrevisse à pattes blanches, Calotriton des Pyrénées).

**Un complexe aquatique et forestier, d'une rare intégrité à l'échelle du linéaire colonisé
par le Saumon atlantique sur le bassin de l'Adour**



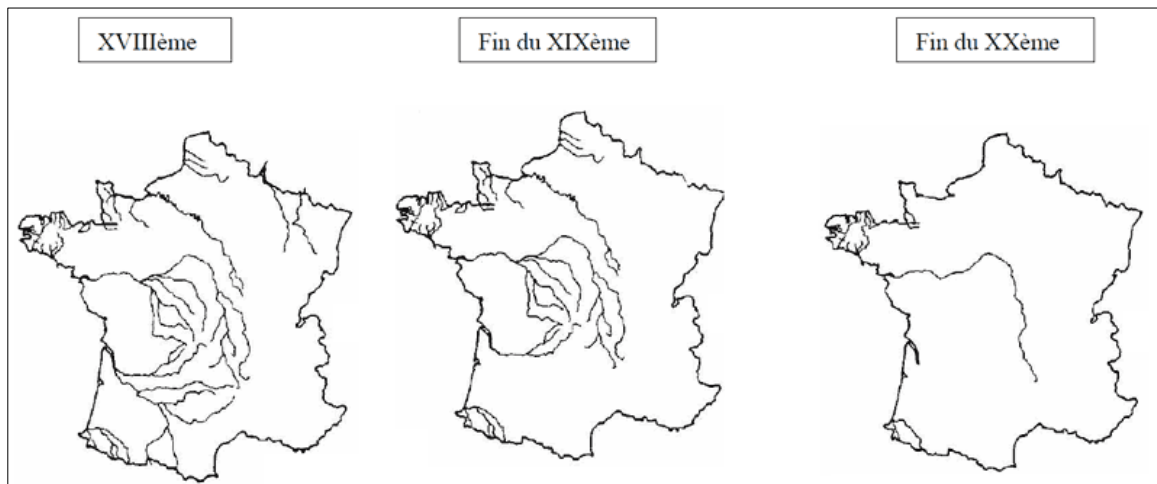
Le Saumon Atlantique, une espèce emblématique menacée

Une des particularités de ce migrateur amphihalín infatigable,
est que malgré les milliers de kilomètres qu'il effectue
pour rejoindre ses aires de nourrissage qui s'étendent jusqu'au Groenland,
il revient se reproduire précisément sur le cours d'eau
qui l'a vu naître et dans lequel il a passé sa première année de développement
(cf. travaux de Gilles BAREILLE) ;
on parle du phénomène de « **homing** ».



Le Saumon Atlantique, une espèce emblématique menacée

En France, autrefois très abondant sur l'ensemble des cours d'eau, le Saumon a connu une très forte régression de son aire de répartition (**Figure 4**).



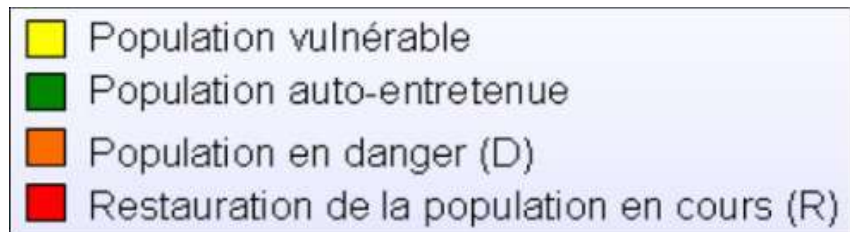
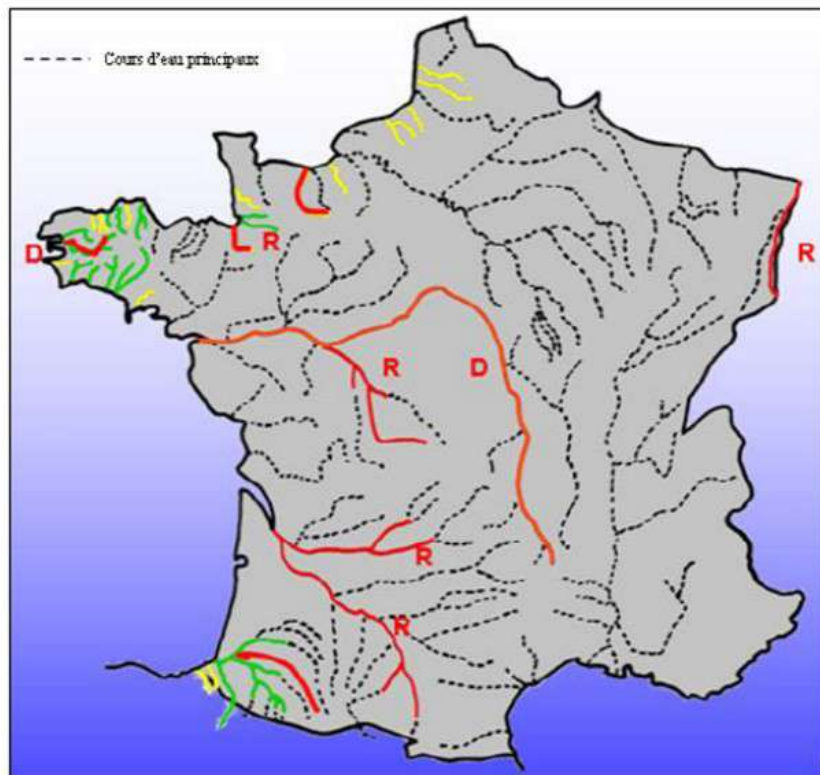
Évolution de la répartition du Saumon en France entre le 18^e et le 20^e siècle (Source : M. THIBAULT, 1994)

Cette raréfaction est multifactorielle :

- Fragmentation des cours d'eau,
- dégradation de la qualité de l'eau,
- pêche professionnelle,
- baisse de la ressource alimentaire en mer, changement climatique.



Le Saumon Atlantique, une espèce emblématique menacée



D'après la liste rouge nationale,
le Saumon a un statut d'espèce
« Vulnérable ».

Type de population de Saumon en France (Source : ONEMA, 2009)

Le Gave d'Ossau, plus grande frayère de Nouvelle-Aquitaine

Sur le bassin de l'Adour, les zones de frayères les plus fonctionnelles sont situées sur les parties les plus hautes des cours d'eau.

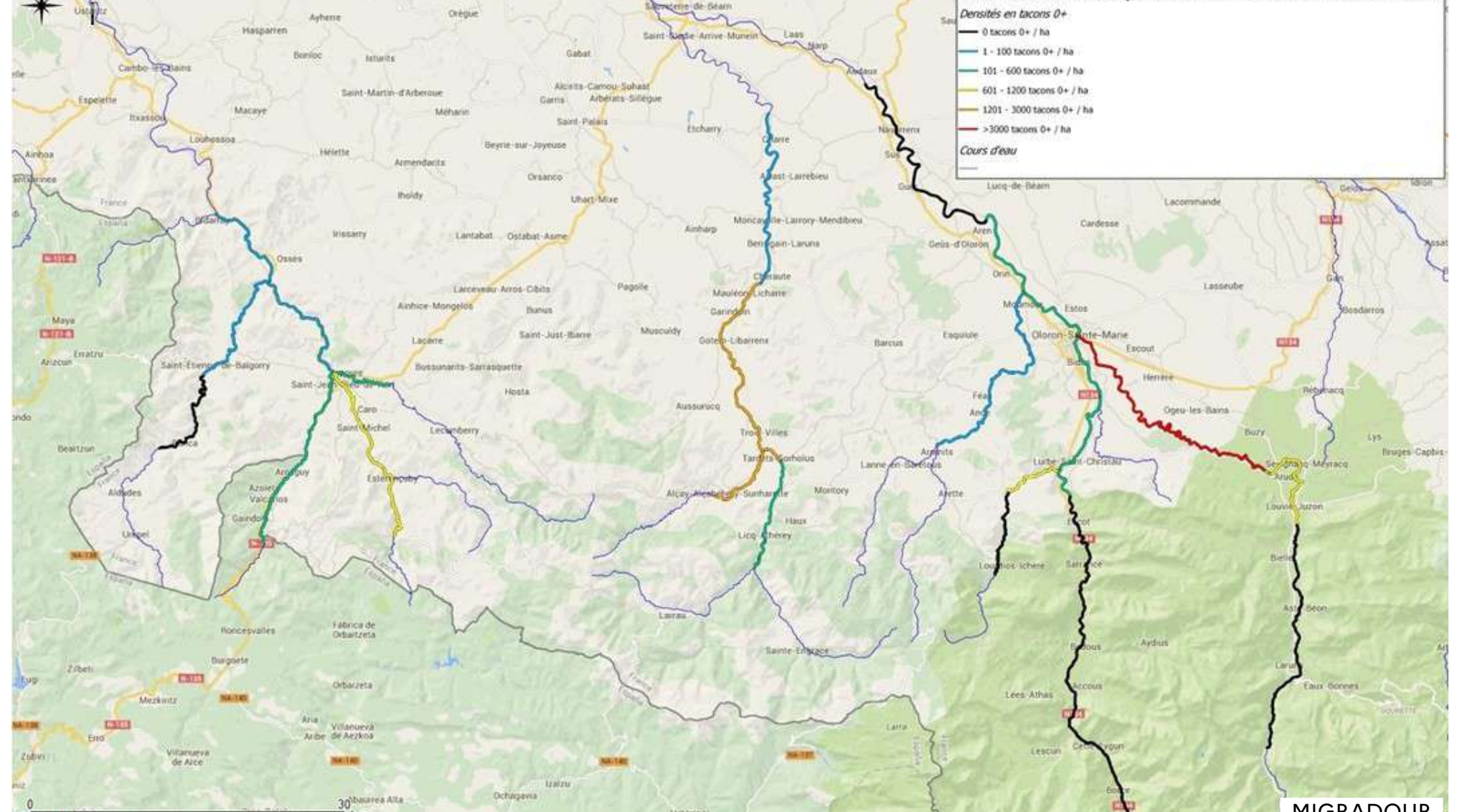
Néanmoins leur **accessibilité** est limitée par l'emprise importante du réseau d'équipements hydro-électriques, constituant souvent des obstacles infranchissables pour les poissons (**Figure 6**).

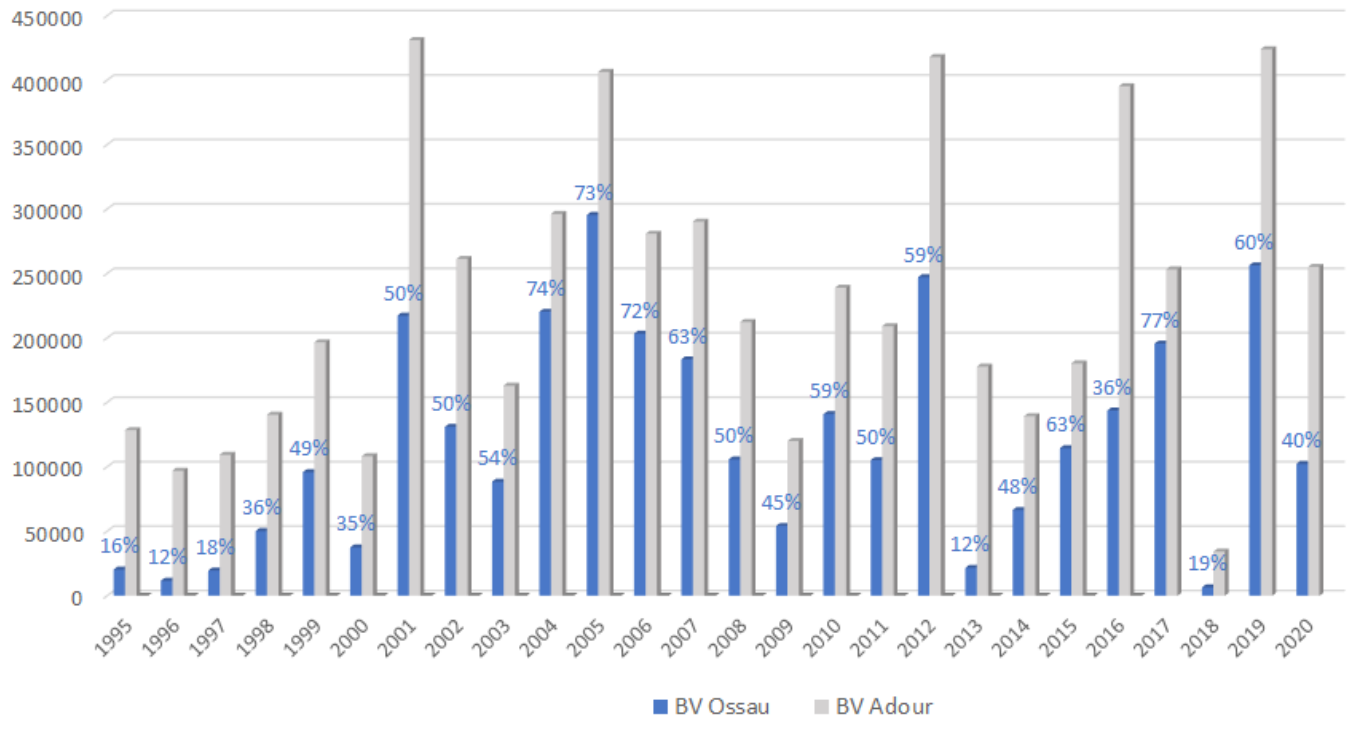
Sur le bassin de l'Adour, qui inclut les Nives, le Saison, le Gave d'Oloron, le Gave d'Aspe, le Gave d'Ossau et le Gave de Pau, le tronçon qui contribue le plus fortement au recrutement du Saumon atlantique est le **tronçon du Gave d'Ossau entre Oloron-Sainte-Marie et Arudy**.



0 5 10 km

Densités en tacons 0+ par hectare sur le bassin de l'Adour en 2015





Depuis 20 ans, ce court tronçon du Gave d'Ossau d'une vingtaine de kilomètres produit en moyenne chaque année 50% des juvéniles de Saumon du bassin de l'Adour, avec jusqu'à plus de 70% des juvéniles durant les années 2004 à 2006 (Figure 7).

Estimation du recrutement naturel en juvéniles de Saumon atlantique du bassin de l'Adour et contribution du Gave d'Ossau (%) (Source : MIGRADOIR).

Le Gave d'Ossau dans le bois du Bager constitue à la fois le plus gros producteur de jeunes saumons du bassin de l'Adour et l'un des derniers bastions du Saumon en France.



Les autres espèces à enjeux

Outre l'espèce emblématique du Saumon atlantique, le gave d'Ossau abrite des espèces plus discrètes, et dont l'enjeu de conservation est également élevé.

Parmi elles on peut évoquer :

- l'**Ecrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*),
- le **Calotriton des Pyrénées** (*Calotriton asper*)
- le **Chabot de l'Adour** (*Cottus aturi*).



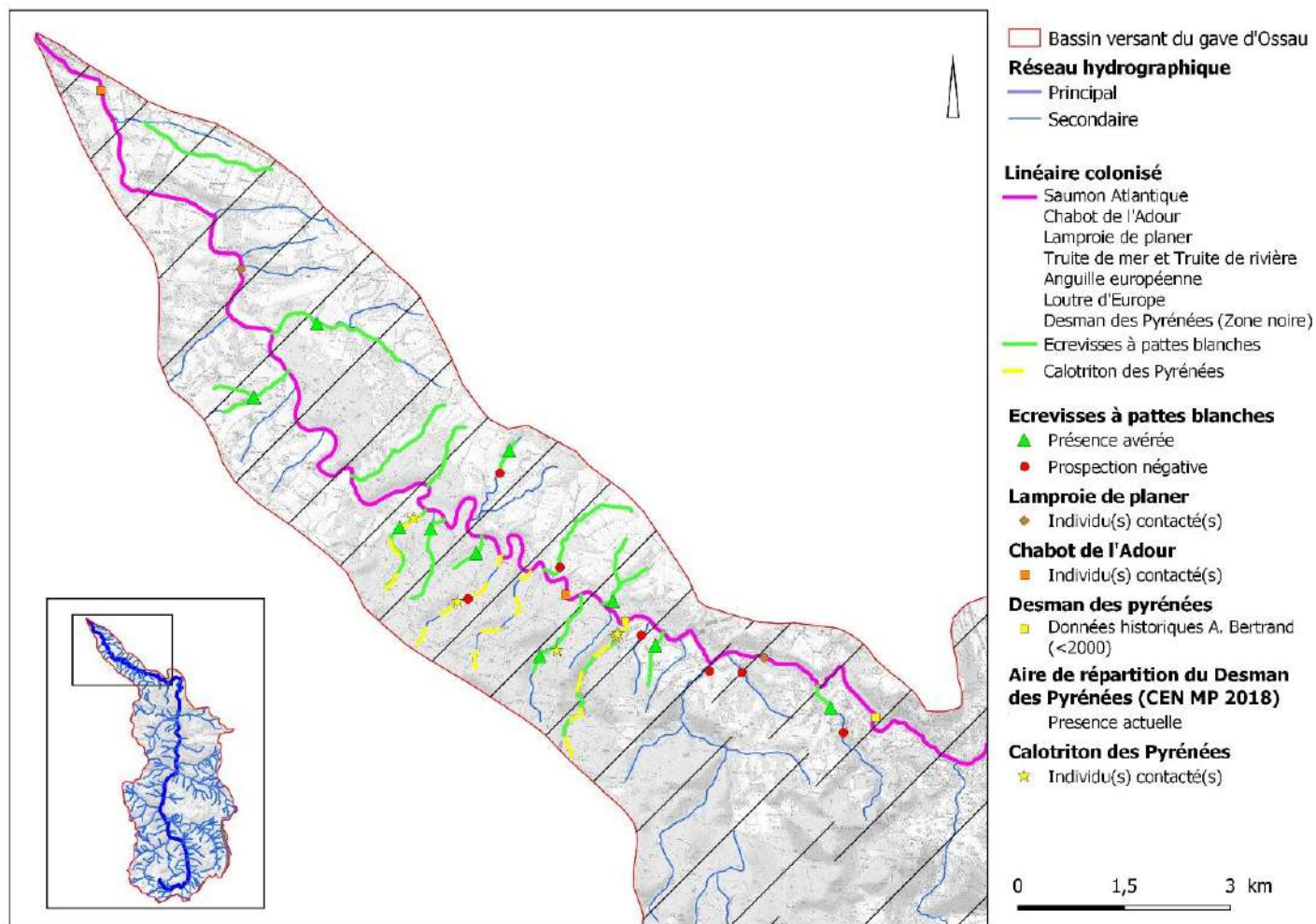


Les autres espèces à enjeux

D'autres espèces inféodées aux milieux aquatiques, présentant un enjeu de conservation, sont également présentes dans le Gave d'Ossau et de ses affluents au sein du Bois du Bager

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France et Europe	Espèce dét. ZNIEFF
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Annexe II et V	PN1	VU/EN	DZ
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Annexe II et V	PN2	VU/VU	DZ
Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>	-	PN2	LC/LC	-
Truite de mer	<i>Salmo trutta trutta</i>	-	PN2	LC/LC	-
Chabot de l'Adour	<i>Cottus aturi</i>	Annexe II	-	DD/LC	DZ
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Annexe II	PN2	LC/ LC	DZ
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	-	-	CR/CR	DZ
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Annexe II et IV	PN3	NT/NT	DZ
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Annexe II et IV	PN3	LC/NT	DZ
Calotriton des Pyrénées	<i>Calotriton asper</i>	-	PN4	NT/CR	DZ
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	-	PN5	LC/LC	-

Statuts des espèces aquatiques protégées et ou patrimoniales du secteur du bois du Bager



Répartition des espèces aquatiques protégées et ou patrimoniales du secteur du Bois du Bager.

Sources : DOCOB Ossau (BIOTOPE, 2012), Etude Desman (CEN MP 2018),
Suivi Saumon (MIGRADOUR, 2018), données inédites (ACCOB).



Des menaces bien réelles

Le Saumon atlantique est une espèce lithophile qui enfouit ses œufs dans un substrat constitué de cailloux et de graviers. Pour que les œufs arrivent à maturité, leur oxygénation à travers le substrat doit être optimale. Le colmatage de ce substrat par des sédiments fins diminue fortement la survie des œufs et des larves. Il en résulte une faible production de juvéniles, appelés « tacons ».

PARKINSON et al. (1999) ont rappelé plusieurs résultats extraits de la littérature scientifique, édifiants quant à l'effet du colmatage :

- mortalité des embryons de Truite commune atteignant 98 et 100% dans un substrat infiltré par des particules issues des eaux de lavage d'une mine de charbon (TURNPENNY & WILLIAMS, 1980) ;
- diminution respective de 12,7 % et 10,7 % de la survie à l'émergence des larves des saumons "Coho" et "Keta" suite à l'exploitation forestière du bassin versant de la rivière Carnation Creek (Colombie britannique). Ces diminutions des survies résultent de l'enrichissement des frayères en sable, lié à la déstabilisation des berges et à la mobilisation importante de sédiments après la destruction d'embâcles naturels (SCRIVENER & BROWNLEE, 1989) ;
- ALEXANDER & HANSEN (1985) ont injecté quotidiennement une quantité fixe de sable au niveau d'un secteur expérimental d'une rivière (Hunt Creek, Michigan), de manière à multiplier par un facteur 4 la charge de fond sableuse. Suite à cette perturbation, la population de Saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) a diminué de plus de moitié. Les auteurs attribuent cette diminution à une uniformisation de l'habitat pour les poissons adultes, mais surtout à une diminution drastique de la qualité de l'habitat de vie des embryons sous gravier.



Des menaces bien réelles

Des études locales précisent le contexte et les menaces observées sur l'axe du Gave d'Oloron :

- **les suivis effectués par MIGRADOUR** montrent que les zones situées en aval d'Oloron sont beaucoup moins productives en termes d'abondance de « tacons » (Rapports Connaissance des stocks - 2007-2019) ;
- **la fonctionnalité des frayères sur le Gave d'Oloron a été étudiée par la FDAAPPMA 64 (2012).** Les résultats révèlent un gradient croissant amont-aval de dysfonctionnement des frayères à salmonidés et qui semble lié au colmatage du substrat. Un éventuel colmatage des fonds de galets, graviers et sables des cours d'eau est également très défavorable aux invertébrés aquatiques (éphémères, trichoptères, plécoptères...) qui y vivent. Ces espèces sont dites « clé de voûte » de l'écosystème rivière, car de leur diversité et de leur abondance dépendent les ressources alimentaires des poissons, mais aussi du Desman des Pyrénées, du Calotriton, du Chabot du Béarn et du Cincle plongeur.

On observe que la couverture des sols en aval d'Oloron est beaucoup moins naturelle (urbanisation, culture intensive du maïs, affluents anthropisés). La bonne fonctionnalité des frayères et l'abondance en juvéniles de Saumons sur le tronçon entre Oloron et Arudy semble en partie expliquée par la bonne couverture en sols préservés et donc par la faible érosion des sols.



Des menaces bien réelles

Or rien ne garantit que ce bon état reste stable à l'avenir, différents types d'activités humaines (extraction de matériaux, chantiers forestiers, travaux divers) aux abords du réseau hydrographique étant susceptibles de conduire au largage de sédiments dans le gave ou ses affluents.

Plus généralement, il convient de **prévenir d'autres types d'altérations du milieu aquatique** dont certaines sont déjà observées dans le secteur du Bois du Bager : déversement de déchets inertes, pollutions d'origines diverses, introduction d'espèces invasives (végétales ou animales), arasement de la végétation en berges...

**Le maintien d'une couverture des sols préservée le long du tronçon
Oloron-Arudy du Gave d'Ossau et de ses affluents
est un enjeu majeur pour la conservation du Saumon atlantique**



Des enjeux économiques et sociologiques majeurs

LA PECHE DU SAUMON, PATRIMOINE CULTUREL ET FILIERE ECONOMIQUE

- Économie non négligeable liée à la **pêche sportive** et à sa filière.
- Nombre d'emplois concernés dans le département (en tout ou partie) par la filière « pêche de loisir du saumon », la gestion et/ou la valorisation de cette espèce :
 - *Structures associatives de pêche de loisir* (Fédération de Pêche, AAPPMA, MIGRADOUR) : 24 ;
 - *Vendeurs de matériel de pêche au saumon* : 8 ;
 - *Moniteurs, guides de pêche spécialisés dans la pêche du saumon* : 3.
- Nombre de personnes indirectement impliquées : l'estimation peut se chiffrer à près de 100
- Le pêcheur de saumon dans les Pyrénées-Atlantiques dépense en moyenne 1590€/an. Le total des effectifs de pêcheurs au saumon dans le département peut être estimé à 926 pêcheurs/an en moyenne. **Le chiffre d'affaires généré par la pêche du saumon dans les Pyrénées-Atlantiques est d'environ 1,5M €/an dont 78 % sur le Gave d'Oloron.**
- Le réseau hydrographique du Gave d'Oloron constitue aujourd'hui le plus grand système français à être encore colonisé par le Saumon atlantique. Le Gave d'Oloron est d'ailleurs la rivière produisant les plus gros saumons capturés chaque année en France.
- L'association SALMO TIERRA estime que si la montaison des saumons était améliorée, 200 à 300 emplois pourraient être créés dégagant un chiffre d'affaire annuel de 100 millions d'euros.



Des enjeux économiques et sociologiques majeurs

UNE FORTE DEMANDE SOCIALE POUR LA PRESERVATION DU MILIEU NATUREL ET DU CADRE DE VIE

- La forêt du Bager avec le Gave d'Ossau qui la parcourt, constituent un espace naturel très apprécié par de nombreux habitants du territoire Oloronais.
- Ils l'utilisent de diverses façons, que ce soit pour la randonnée, la cueillette de champignons, les activités naturalistes, la chasse, la pêche, les sports de nature (VTT, Canoë-Kayak, équitation...) et plus récemment par des activités thérapeutiques en milieu naturel (sylvothérapie).
- Elle peut être aussi un lieu culturel comme en 2014 avec deux représentations théâtrales organisées par la Communauté des communes.
- L'intérêt du public pour ce lieu tient à la qualité et l'étendue des paysages forestiers, ainsi qu'à la présence du Gave d'Ossau. L'absence de route longeant tout ou partie du Gave dans cette partie de son cours, ce qui est suffisamment rare pour être souligné, crée une ambiance rare de nature préservée.

UN ENJEU SOCIO-ECONOMIQUE ET SANITAIRE TRES IMPORTANT : L'EAU POTABLE

Certaines de ces nappes servent à la production des eaux d'Ogeu et à l'adduction en eau potable de 12 communes pour 6500 habitants. La Société pour l'Exploitation des Eaux Minérales d'Ogeu (SEMO) génère un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros et génère une cinquantaine d'emplois.



Des enjeux économiques et sociologiques majeurs

Le maintien en bon état de conservation du Gave d'Ossau et de ses affluents en forêt du Bager est indispensable à la pérennité d'une activité économique de pêche de loisir du Saumon.

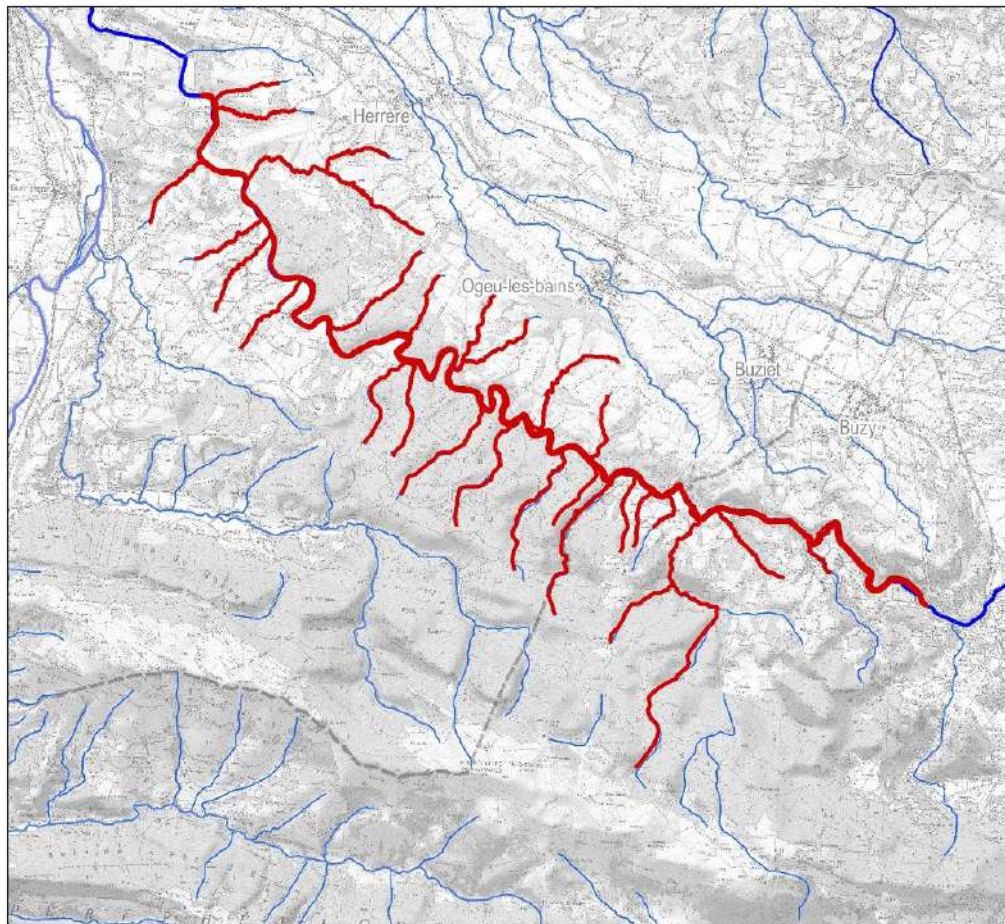
La protection de ce patrimoine naturel rejoint les attentes de la population locale et des politiques publiques nationales et régionales.



Périmètre de protection proposé

- un **tronçon de 18,5 km du Gave d'Ossau** depuis le Pont du Diable en aval (Oloron-Sainte-Marie / Escout) jusqu'aux abords du barrage Saint Cricq en amont (Arudy), sur lequel les frayères et les habitats de croissance s'expriment ;
- **44,6 km de petits affluents** qui concourent à la bonne qualité des eaux et donc à la préservation de la bonne fonctionnalité du Gave d'Ossau et de ses frayères. Ces affluents constituent par ailleurs les habitats principaux du Calotriton des Pyrénées et de l'Écrevisse à pattes blanches.
- Une bande de 20 m de part et d'autre du Gave d'Ossau et d'une bande de 10 m autour de ses affluents

La surface totale de la zone proposée totalise 222,04 ha.



Proposition de périmètre APPB

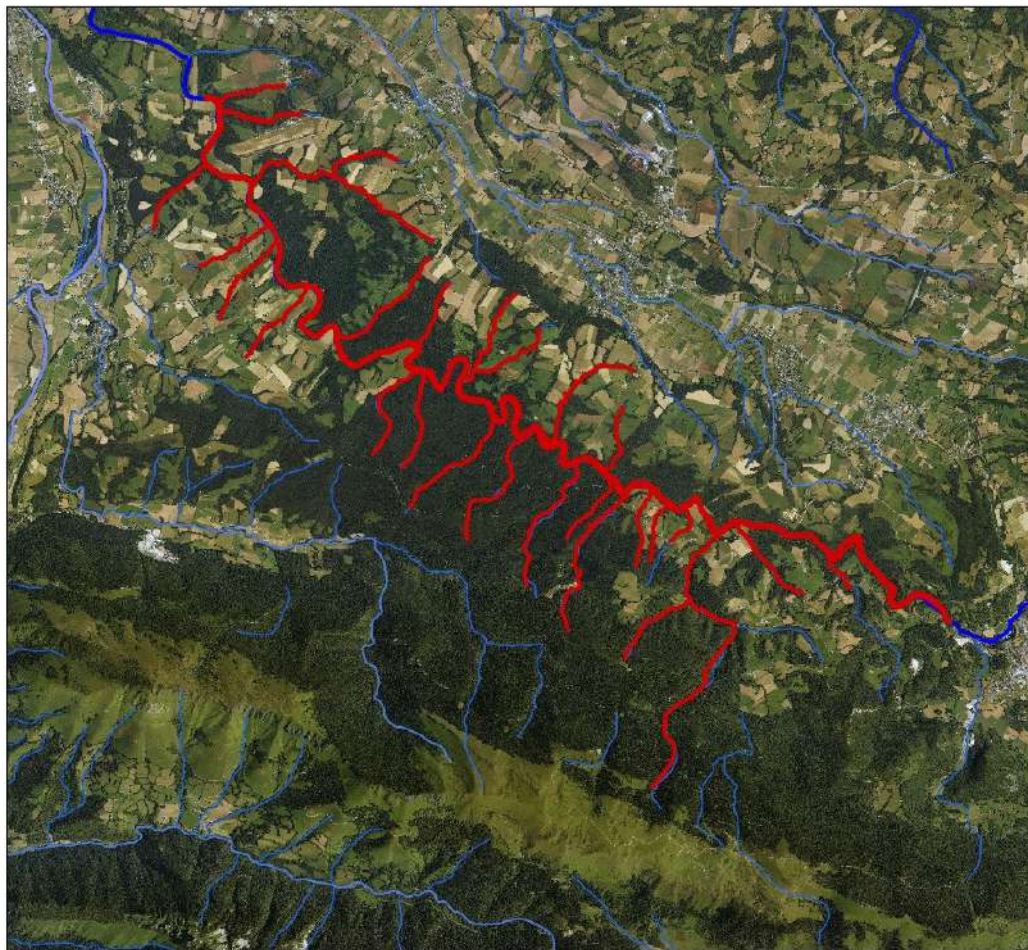
— Périmètre APPB - Linéaire

Réseau hydrographique

— Gave d'Ossau

— Affluents

Périmètre de la proposition d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
« Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager » (Fond cartographique IGN).



Proposition de périmètre APPB

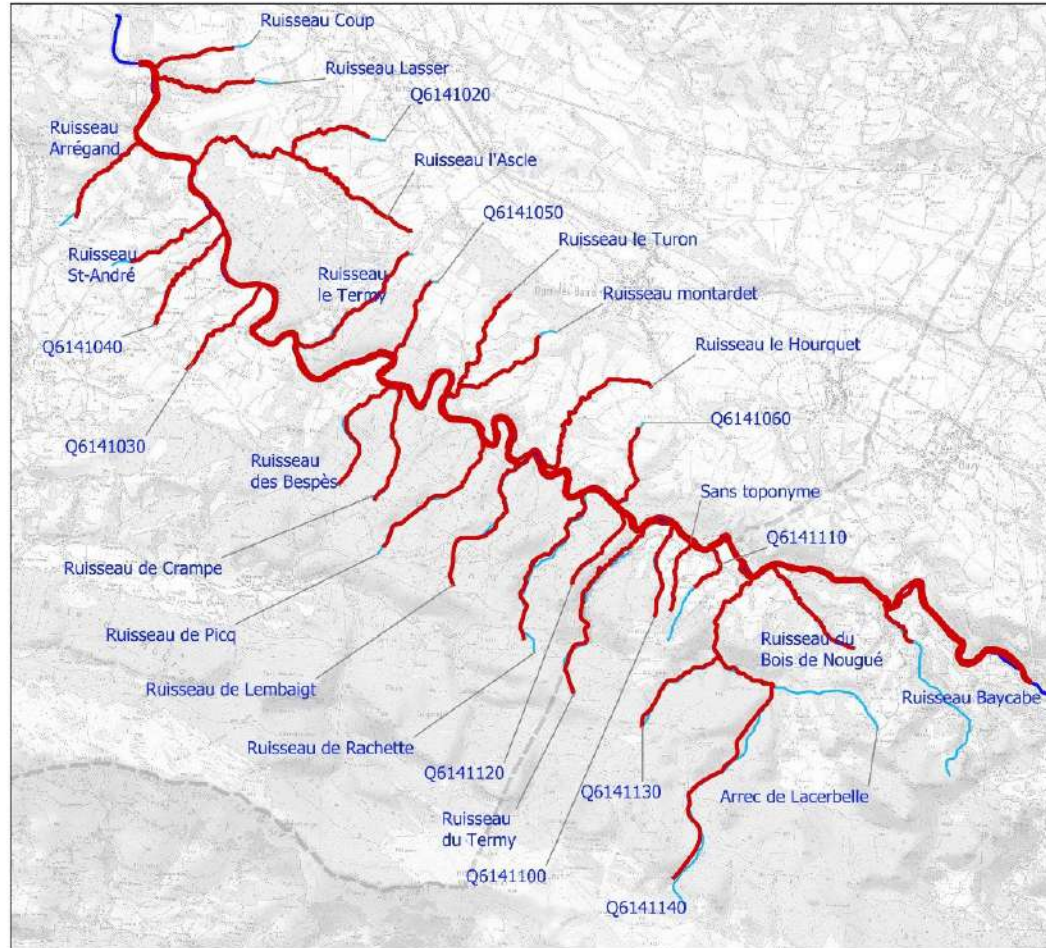
— Périmètre APPB - Linéaire

Réseau hydrographique

— Gave d'Ossau

— Affluents

Périmètre de la proposition d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
« Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager » (Fond Orthophoto IGN).



Proposition de périmètre APPB

— Périmètre APPB

— Réseau hydrographique

— Gave d'Ossau

— Affluents

Cartographie et liste des cours d'eau concernés par le périmètre



Concertation / Présentation locale

Collectivités :

Herrère

Escout

Buziet

Oloron-Sainte-Marie

Ogeu

Buzy

Arudy

Associations, organismes et collectifs :

- AAPPMA GAVE D'OLORON
- AAPPMA D'ARUDY
- AAPPMA GAULE ASPOISE
- ACCA D'OLORON SAINTE MARIE
- ACCOB
- ADMR
- ANPER
- APQV SALIES
- FDAAPPMA 64
- FIEP · MIGRADOIR
- PHBE
- SALMO TIERRA - SALVATIERRA
- SEPANSO64 · SOS FORET PYRENEES
- CADE



Projet de protection du Bager d'Oloron & d'Arudy

association ACCOB



Contexte

Le bassin forestier situé entre Arudy et Lurbe-Saint Christau (Bois du Bager) est identifié à très forts enjeux écologiques (en totalité en ZNIEFF de type II, en partie en ZNIEFF de type I), de même que le Gave d'Ossau et ses affluents dans leur traversée du bois (ZNIEFF de type II, site Natura 2000).

L'association ACCOB œuvre depuis plusieurs années à la préservation de ces milieux remarquables, dans une démarche de concertation avec les communes propriétaires, les gestionnaires et les différents usagers.

C'est dans ce cadre que le présent projet de Réserve Naturelle Régionale a émergé, ce statut réglementaire apparaissant comme particulièrement adapté au contexte local. Le principe d'une protection de cet espace a été accepté par les Maires des communes d'Oloron-Sainte-Marie et d'Arudy.



Enjeux du site

Le Bois du Bager est essentiellement couvert de feuillus (chênaie, hêtraie).

Le CEN Aquitaine y a répertorié plusieurs parcelles de Vieilles Forêts.

Un Ensemble Arboré Remarquable y a été labellisé par l'association A.R.B.R.E.S. en octobre 2018.

On y recense la présence du Pic à dos blanc.

Cette forêt comprend des sources et ruisseaux où est constatée la présence d'espèces telles que l'Écrevisse à pattes blanches et le Calotriton des Pyrénées.

Le Gave d'Ossau, dans sa traversée du Bois du Bager, accueille les plus importantes frayères de Saumon Atlantique de Nouvelle-Aquitaine.





Enjeux du site

Des pelouses et landes d'altitude (habitat de la Perdrix grise des Pyrénées) et des milieux rupestres calcaires (site de reproduction du Vautour percnoptère) complètent le large éventail de milieux naturels présents au sein du périmètre proposé.

Enfin le Bager comprend un site géologique remarquable (boules de téchénite, roche volcanique, rosace basaltique)



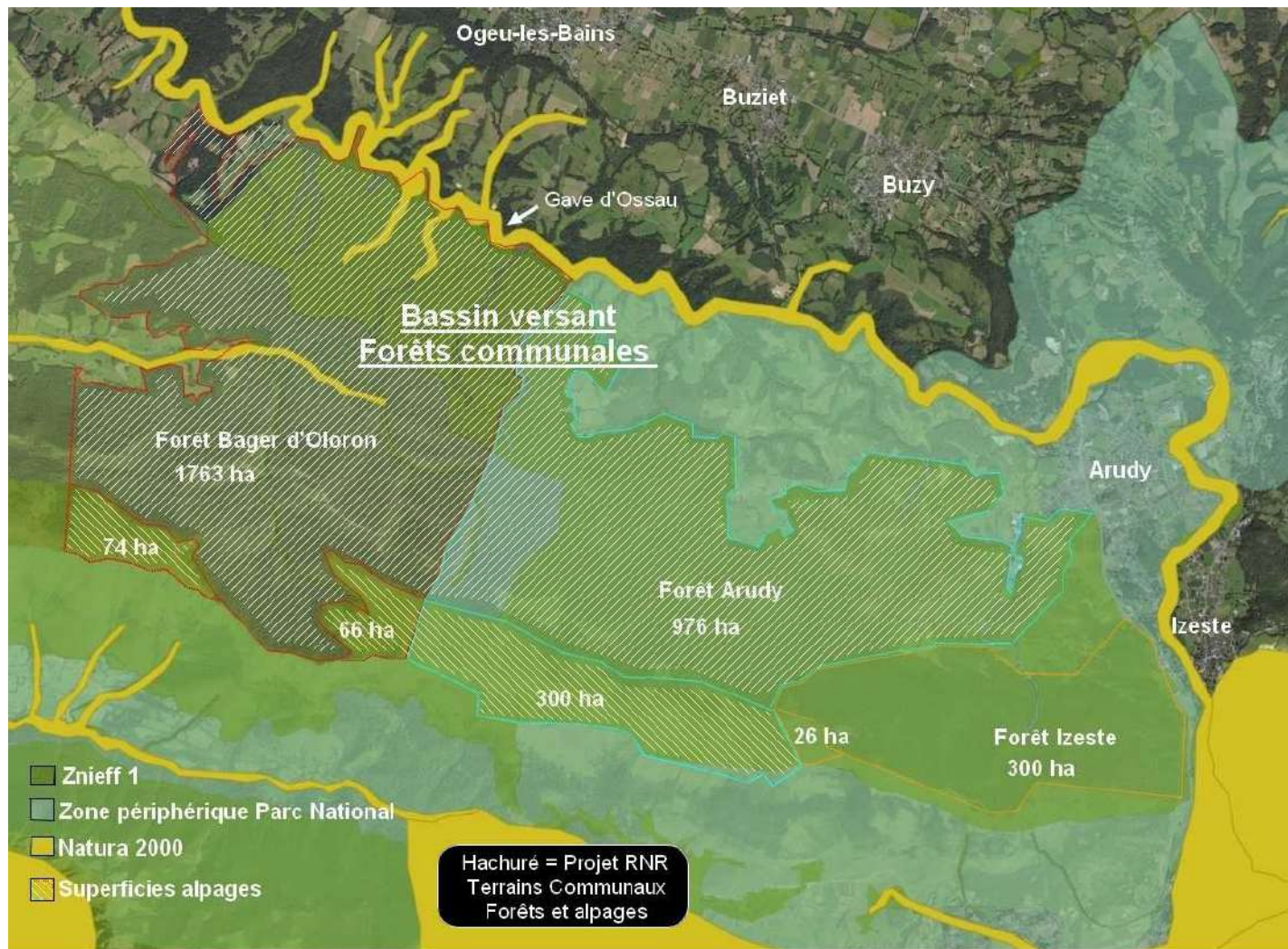
Enjeux du site

Milieu(x) concerné(s) - **Surface du projet : 3113 ha**

Types de milieux	Proportion (estimation en %)
Milieux aquatiques (sources, ruisseaux, rivière)	0.016
Bois, forêts, taillis	88
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses ...)	12
Autres : zones rupestres calcaires	

Statut foncier

Propriétés communales à 90%



ANNEXES

